

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété Foncière et des Assurances

VOL. XXI

MONTREAL, VENDREDI, 1ER OCTOBRE 1897

No 5

2381... ABONNÉS RÉGULIERS... 2381

MOYENNE DE 1896

Ça et là.

La Gazette officielle de Québec donne avis que la corporation de la cité des Trois-Rivières fera application à la législature de la province de Québec, à sa prochaines session, pour amender la charte de la cité et les actes qui l'amendent, dans les parties qui ont rapport à l'imposition et la collection, des taxes municipales, scolaires et autres charges, à l'amélioration et l'entretien des chemins, à la construction d'égoût, à l'émission de débetures et pour d'autres fins.

Les représentants des Associations des Voyageurs de Commerce et les représentants des compagnies de chemins de fer ont eu ; mardi, une conférence à Montréal. L'objet principal de la réunion était pour les voyageurs de commerce d'obtenir une réduction d'au moins 40 p. c. sur le tarif des échantillons qu'ils transportent avec eux. Ils ont droit au transport gratuit de 300 lbs. mais au-delà de ce poids le tarif est excessivement élevé.

Après une longue entrevue, les voyageurs se sont retirés satisfaits et avec l'assurance que les compagnies de chemin de fer leur accorderaient un excellent traitement.

Montréal va avoir son recensement ; il n'en a pas été fait depuis 1890.

Les hommes de police déposeront des feuilles imprimées dans chaque maison et les reprendront ensuite à domicile. Un comité composé du maire et de trois échevins est chargé des détails de l'organisation du recensement.

Nous sommes si peu habitués à voir les choses se faire si simplement et si économiquement au Conseil de Ville, que nous devons féliciter le maire Wilson Smith, de qui émane

LE PRIX COURANT

A. & H. LIONAIS, - ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES.
Chambre 401, Bâtisse "New York Life."
Téléphone No 2547. Boîte de Poste No 917
Montréal, Canada.

ABONNEMENTS

(Strictement payables d'avance.)

Montréal et Banlieue, un an	\$2 00
Canada et États Unis, un an	1 50
France et Union Postale, un an (15 francs)	3 00

Tout abonnement est considéré comme renouvelé faute d'avis contraire 15 jours avant l'expiration.

L'abonnement ne cesse que sur un ordre écrit adressé au bureau même du journal.

Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arriérages et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toutes communications comme suit :

LE PRIX COURANT,
Montréal.

la proposition, d'avoir indiqué au Conseil la voie à suivre pour les recensements futurs.

Une dépêche de Washington annonce qu'au département du Trésor, on a adopté, au sujet de la clause 22, frappant d'un droit additionnel de 10 p. c. les articles et marchandises importés aux États-Unis par des pays étrangers non producteurs de ces mêmes articles ou marchandises, - on a adopté l'interprétation donnée par le procureur général McKenna. Nous avons donné cette interprétation dans notre précédent numéro, il est donc inutile d'y revenir.

Le département du Trésor va adresser aux collecteurs de douane les instructions concernant l'interprétation à donner à la clause 22 du tarif Dingley.

L'Association des Voyageurs de Commerce d'Épiceries de gros a procédé à l'élection de son nouveau bureau, les membres élus sont :

Président honoraire, H. Laporte ; président actif, E. Massicotte ; 1er vice-président, J. N. Crépeau ; 2me vice-président, W. F. Leclerc ; trésorier, A. E. Cardinal ; assist. trésorier, J. O. Mercier ; secrétaire, P.

Gannon ; assist. secrétaire, J. Charbonneau ; médecin, Dr Plouffe ; aviseur légal, M. Leonard ; directeurs, MM. W. H. Dunn, W. E. Sullivan, A. Orsali, J. Lamoureux, J. A. Prud'homme, J. Hynsman, J. V. Archaubault, V. Rabbi, A. Lagarde, J. E. Renaud, L. Larue, J. I. Mallette, J. Z. Goulet, P. Daoust, L. Archaubault, E. Upton, J. O. Déziel, J. Latreille, J. O. Levesque, H. Poirier, P. Bruneau et A. Martin.

S'il faut en croire une dépêche de St-Jean, Terre-Neuve, c'est ailleurs que vers la Baie d'Hudson que les lanceurs de compagnies de chemins de fer ou de navigation devront désormais porter leurs vues.

L'expédition envoyée par le gouvernement à bord du "Diana" pour étudier la baie au point de vue de sa navigabilité revient de son exploration avec des renseignements tels que le rapport des envoyés conclut à l'impossibilité d'introduire la grande navigation dans ces parages.

Les brouillards, les icebergs et l'absence de phares rendent la navigation sinon impossible, du moins périlleuse. Il n'y a d'ailleurs sur les côtes du détroit et de la baie d'Hudson aucune civilisation et les voies de communication pour arriver à la baie manquent sur terre.

Il y a, sur notre immense territoire, de grandes étendues de terre plus habitables que celles qui bordent la baie et le détroit et qui réclament des habitants et des moyens de transport ; commençons donc par là.

On nous annonce pour le courant de décembre ou de janvier, une nouvelle émission de timbres-poste canadiens. Le dessin qui vient d'être approuvé par le Ministre des Postes, l'honorable M. Mulock représente la reine à l'époque de son couronnement. Le portrait a été gravé d'après une photographie qui